

DEPARTEMENT DE LA CORREZE



SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
EXERCICE 2019**

 <small>Ingénierie des services publics locaux</small>	Rédaction	Gaëlle JAFFRES
	Relecture et validation	Lucie GOHIN

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 019-200070597-20201215-D2020_018_E-DE

SOMMAIRE

I	PREAMBULE.....	4
II	CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE.....	5
II.1	PRESENTATION DU PERIMETRE	5
II.2	CONTRAT.....	6
II.3	PRESTATIONS DU DELEGATAIRE	8
II.4	LES OUVRAGES	9
II.5	LE RESEAU.....	11
II.5.1	<i>Linéaire.....</i>	11
II.5.2	<i>Branchements.....</i>	11
II.5.3	<i>Compteurs.....</i>	12
II.5.4	<i>Recherche de fuites.....</i>	13
II.6	QUALITE DE L'EAU	13
II.7	ABONNES ET VOLUMES	14
II.7.1	<i>Abonnés et nombre d'habitants desservis.....</i>	14
II.7.2	<i>Bilan hydraulique du service.....</i>	14
II.7.3	<i>Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés.....</i>	15
II.7.4	<i>Focus sur les volumes non comptabilisés</i>	15
III	PERFORMANCE DU SERVICE	17
III.1	PERFORMANCE DU RESEAU	17
III.1.1	<i>Rendement.....</i>	17
III.1.2	<i>Indice linéaire de consommation (ILC).....</i>	17
III.1.3	<i>Indice linéaire de perte (ILP).....</i>	18
III.1.4	<i>Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....</i>	18
III.1.5	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>	19
III.1.6	<i>Renouvellement du réseau.....</i>	20
III.1.7	<i>Propositions d'amélioration pour les réseaux</i>	21
III.2	AUTRES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	22
III.2.1	<i>Indicateurs de performance.....</i>	22
III.2.2	<i>Indicateurs descriptifs.....</i>	22
III.2.3	<i>Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSP.....</i>	22
III.2.4	<i>Propositions d'amélioration des ouvrages.....</i>	24

IV	TARIFICATION DU SERVICE	25
IV.1	FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	25
IV.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU	26
IV.3	FACTURE GLOBALE.....	28
V	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION	29
V	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	30
V.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE	30
V.2	ÉTAT DE LA DETTE.....	30
V.3	AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE	31
V.4	SURTAXE SYNDICALE.....	31
V.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	32
V.6	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	32
V.7	DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	32
V.8	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	33

I PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

II.1 Présentation du périmètre

Créé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2016, le syndicat mixte BELLOVIC est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu, du Syndicat des Eaux Roche de Vic, et du Syndicat BBM Eau. Il détient les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Voirie Rurale.

Les communes adhérentes au syndicat mixte BELLOVIC sont détaillées ci-dessous. La population indiquée est issue des recensement INSEE de la population totale (population municipale + population comptée à part) :

Commune	2012	2017
Albignac	241	256
Albussac	694	740
Altillac	892	892
Astaillac	230	238
Aubazines	922	930
Bassignac le Bas	94	92
Beaulieu-sur-Dordogne	1 227	1 321
Beynat	1 299	1 278
Bilhac	204	250
Branceilles	267	284
Chauffour-sur-Vell	427	428
Chenailler-Mascheix	177	214
Collonges-la-Rouge	497	505
Curemonte	223	219
La Chapelle-aux-Saints	248	276
Lagleygeolle	220	230
Lanteuil	552	521
Le Pescher	288	295
Ligneyrac	324	307
Liourdres	252	253
Lostanges	130	140
Marcillac-la-Croze	186	179
Meyssac	1 336	1 328
Menoire	97	119
Neuville	211	194
Noailhac	382	384
Nonards	485	455
Palazinges	123	155
Puy-d'Arnac	280	292
Queyssac-les-Vignes	221	211

Commune	2012	2017
Saillac	204	211
Saint-Bazile-de-Meyssac	147	134
Saint-Julien-Maumont	190	161
Sioniac	247	226
Sérilhac	278	275
Tudeils	266	248
CA Bassin de Brive, pour Turenne	810	859
Végennes	168	185
Total	15 039	15 285

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 019-200070597-20201215-D2020_018_E-DE

Article	Engagement										Echéance / Délai
6.5.3	Tenue des engagements de rendement ci-dessous :										Annuellement
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
	75%	77%	77%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	
	0,78	0,70	0,70	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	
6.5.3	Calcul des indicateurs de performance sur les sous-secteurs : C1 – Secteur Les Quatre Routes (desserte depuis le réservoir de Roche de Vic) C2 – Secteur Lescurotte (desserte depuis le réservoir de Lescurotte) C3 -Secteur La Brauge (desserte depuis le réservoir de La Brauge) C4 – Secteur Rive Gauche SIERB (distribution depuis le départ de l'usine de La Grèze vers la rive gauche du secteur SIERB) C5 : Secteur Station de Mémoire (desserte depuis la station de mémoire) C6 : Secteur Gouttenègre (desserte depuis le départ de l'usine de La Grèze sur le secteur de Gouttenègre)										
6.7.2	Remplacement des compteurs dans les cas suivants : - Non conformes ou hors de fonctionnement, - Détériorés ; - Inadaptés aux besoins de l'abonné, - Agés de plus de 15 ans.										Dès que nécessaire
6.7.3	Vérification et relevé des compteurs										Annuellement avec une tolérance de 7 jours dans l'intervalle de relevé pour chaque abonné
7.2.2	Renouvellement du matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques, électriques et électroniques pour un montant de 186 435 euros (dont 46 605 euros pour les compteurs) actualisé tous les ans.										Annuellement
	Compte-rendu des opérations de renouvellement sur l'année n-1										
8.3	Reversement des redevances/surtaxes à la Collectivité										60 jours après la date contractuelle de facturation
8.3.2	Taux d'impayés = 1,5% maximum										
8.5	Fourniture des tarifs révisés avec le détail du calcul de la formule de variation et le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix.										30 jours avant chaque facturation
10.3	Reversement de la RODP										1 ^{er} juillet « n » pour l'exercice « n-1 »
11.1	Indicateurs techniques et financiers réglementaires										Avant le 31 mai suivant la clôture de l'exercice
11.2	Rapport annuel du délégataire										Avant le 1 ^{er} mai
11.5	Rapport trimestriel faisant état des points significatifs.										Trimestriellement

Article	Engagement	Echéance / Délai
12.2	Reversement des frais de contrôle : 1 % du montant HT des recettes d'exploitation	Annuellement
12.4	Participation au Comité exécutif	1 fois par an
	Participation au Comité d'exploitation	1 fois par trimestre
13.1	Dépôt d'une caution de 77 800 euros ou d'une garantie à première demande	Avant Février 2019

II.3 Prestations du délégataire

Les prestations à la charge du délégataire sont les suivantes :

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - o Génie civil et bâtiments ;
 - o Équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - o Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - o Canalisations et ouvrages accessoires ;
 - o Branchements et compteurs ;
 - o Espaces verts.
- Renouvellement :
 - o Compteurs abonnés ;
 - o Installations de télégestion et logiciels associés ;
 - o Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
 - o Espaces verts ;
 - o Branchements jusqu'au compteur.

II.4 Les ouvrages

Les ouvrages situés sur le périmètre sont les suivants :

Ouvrages de captage		Ouvrages de reprise, pompage ou de surpression	Débit de pompage (m3/h)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3/j)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3/j)
Le Raz		Albignac - Chantegril	5	Albussac - BBMEAU	1250	Aubazines - Villières n°2	300
		Altillac – Moulin de Chauvac	14	Albussac – Roche de Vic n°1	1250	Beaulieu – Gouttenègre n°1	300
		Altillac – Les Escures	6	Albussac – Roche de Vic n°2	1250	Altillac – Coursac	150
		Beaulieu - Gouttenègre	50	Altillac – bêche de reprise	300	Beaulieu – Gouttenègre n°2	150
		Beaulieu – Le Battut	10	Altillac – Bichirand	150	Beaulieu – Tour Colomb n°1	75
		Branceilles	25	Altillac – Fontmerle	30	Beaulieu – Tour Colomb n°2	75
		Brivezac – Le Peuch	180	Altillac – Guille Beauvent	30	Beaulieu – Les Estruels	150
		Brivezac - Puychardy	3	Altillac – La Bourelle	100	Beynat - Bourg	300
		Chenailler Mascheix - Laborie	17	Altillac – La rivière Haute	20	Beynat – Espagnagol	150
		Lagleygeolle	1,5	Altillac – Les Escures	400	Beynat – Le perrier	200
		Lanteuil - Auriol	3,5	Altillac – Les Palides	20	Beynat – Le Planchat	200
		Neuville - Sirix	5	Astailac – Bélair	150	Bilhac – Chantegril	150
		Noailhac - Brousse	10	Aubazines – Bas Service	50	Bilhac - Tartacède	150
		Palazinges -- n°1	5	Aubazines – Haut Service	300	Branceilles	200
		Sioniac – Puy Chaudron	5	Aubazines – Pauliac	200	Brivezac - Bourg	150
		Turenne - Linoire	3	Aubazines – Vérgonzac	150	Chauffard sur Vell - Coquart	150
		Végennes – La Bombe	25	Aubazines - Villières n°1	150	Chenaillers – La Borie	150
						Collonges La Rouge - Puy Boubou	300
						Ouvrages de stockage	Capacité
Ouvrages de production/traitement	Capacité (m3/h)						
Station de Branceilles Combenègre	25						
Station de la Grèze	550						
Station de Ménoire-La Roderie	50						

Ouvrages de stockage	Capacité (m3/j)	Ouvrages de stockage	Capacité (m3/j)		(m3/j)
Collonges La Rouge - Bourg	200	Palazinges – le Peuch	200	Nonards – Eau traitée n°1	547
Curemonte – La Berche	300	Palazinges – Puy Redon	300	Nonards – Eau traitée n°2	568
Curemonte - Bourg	200	Puy d’Arnac – Le Roussel	150	Nonards – Pompage	500
Lagleygeolle - Bourg	150	Curemonte - Puy Del Treil	150	Nonards – Eaux sales	253
Lagleygeolle - Brauge	300	Queyssac les Vignes – Durand	150	Beaulieu – Le Battut	2
Lanteuil - Bourg	150	Queyssac les Vignes – Le Pilou	150	Brivezac – Puychardy	1
Noailhac – La Bitarelle	300	Collonges La Rouge – Puy de Vézy	200	Neuville – Syriex	1,5
Le Pescher	200	Saillac – n°1	50	Noailhac - Brousse	30
Le Pescher - Lespinassou	50	Saillac – n°2	100		
Ligneyrac – Le Pommier	300	Saint Julien Maumont	100		
Ligneyrac - Bourg	150	Sérilhac	150		
Sioniac – Beffare	150	Sérilhac – Lescurotte	500		
Liourdres – Le Claux	150	Sérilhac – Rouchamp	300		
Lostanges - Bourg	50	Sioniac – Cantemerle	300		
Lostanges - Andougat	300	Sioniac – Puy Chaudron	500		
Marcillac La Croze	150	Tudeils – Le Verdier	150		
Ménoire – Le Préhaut	150	Turenne - Linoire	200		
Meysac - Pierretailade	500	Végennes – Cruat	150		
Meysac – Le Chauze	150	Branceilles - Combenègre	10		
Neuville - Bourg	150	Brivezac – Le Peuch	300		
Neuville– Salgues	150	Ménoire – Eau Traitée n°1	80		
Nonards – Combejanel	150	Ménoire – Eau Traitée n°2	200		
Nonards – La Garnie	150	Nonards – Chloration	400		

Au total, BELLOVIC dispose d'un captage, de 3 stations de production, de 17 ouvrages de reprise/surpression et de 90 ouvrages de stockage, d'une capacité globale de 19 665 m³.

II.5 Le réseau

II.5.1 Linéaire

Le linéaire de distribution est de 1 046,643 km.

Entre 2018 et 2019, le linéaire de distribution a augmenté de 0,55%.

Réseau (ml)	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018 / 2019
Longueur du réseau de l'ex SIERB	410 682	406 364	407 313	-	-
Longueur du réseau de l'ex SERDV	636 722	635 805	633 584	-	-
Longueur du réseau total	1 047 404	1 042 169	1 040 897	1 046 643	0,55%

L'exploitant fait état d'extensions du réseau en 2019 à hauteur de 3 112 ml, qui se décomposent comme suit :

- 90 ml à Atillac, au lieu-dit Poulvelarie
- 40 ml à Pauliat Bas
- 140 ml à Lanteuil, au lieu-dit Les Termes
- 160 ml à Brivezac
- 134 ml à Aubazine, au lieu-dit Les Vayres
- 119 ml à Beynat, au lieu-dit Brugeilles
- 42 ml à Beaulieu sur la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- 95 ml à Collonges La Rouge, au lieu-dit Le Lac
- 160 ml à Turenne au Got
- 45 ml à Atillac au Veyrou
- 27 ml au Pescher au lieu-dit La Gourbille
- 67 ml à Collonges La Rouge au Lac
- 100 ml à Lostanges
- 86 ml à Marcillac La Croze, au lieu-dit Ricoudier
- 45 ml à Bilhac au lieu-dit La Force
- 10 ml à Saint Julien Maumont au Baquet
- 40 ml à Meyssac au Tournier
- 92 ml au Pescher au lieu-dit Latour
- 120 ml à Astailac au Lieu-dit Las Clédas
- 1 500 ml à Bassignac Le Bas au lieu-dit Recoudier

II.5.2 Branchements

Le nombre de branchements est de 10 219, soit une augmentation de 0,76% par rapport à 2018 :

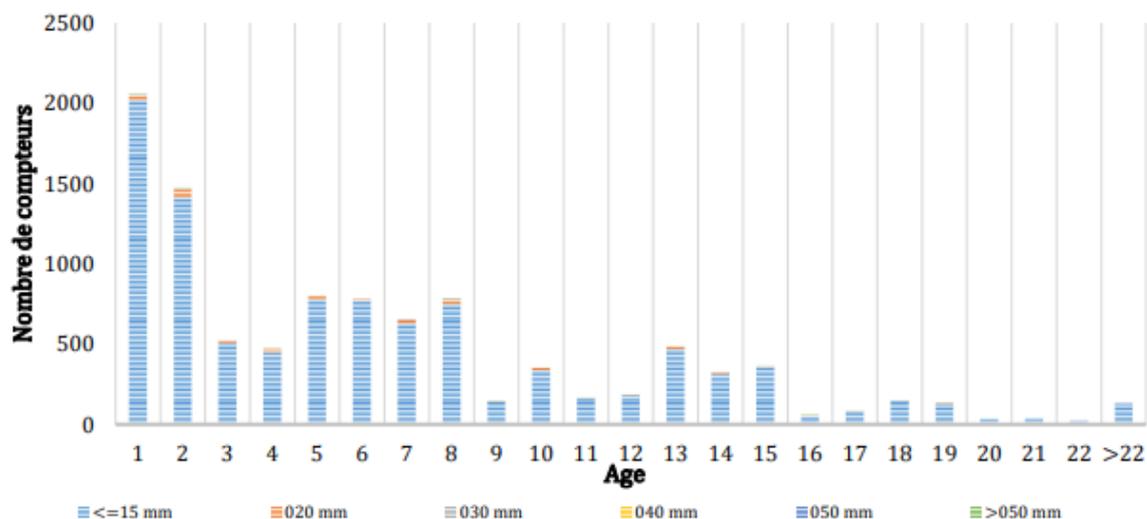
Branchements	2016	2017	2018	2019	Evolution n / n-1
Nombre branchements de l'ex-SIERB	3 963	3 966	4 045	-	-
Nombre branchements de l'ex-SERDV	6 106	6 113	6 097	-	-
Nombre total de branchements	10 069	10 079	10 142	10 219	0,76%

II.5.3 Compteurs

Le nombre de compteurs est de 10 229 en 2019, dont 2 540 compteurs renouvelés durant l'exercice.

Compteurs	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018 / 2019
Nombre de compteurs de l'ex SIERB	331	214	43		-
Nombre de compteurs remplacés de l'ex-SIERB	3 965	3968	4 046		-
Nombre de compteurs de l'ex-SERDV	125	169	620		-
Nombre de compteurs remplacés de l'ex-SERDV	6 115	6 121	6 104		-
Nombre total de compteurs	10 080	10 089	10 150	10 229	0,8%
Nombre total de compteurs remplacés	456	383	663	2 540	283,1%
Taux de compteurs remplacés	4,52%	3,80%	6,53%	24,83%	280,1%

Répartition par âge et par diamètre



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le
 ID : 019-200070597-20201215-D2020_018_E-DE

II.5.4 Recherche de fuites

En 2019, 129 fuites sur canalisations et 51 sur branchements ont été identifiées, soit au total 17,0% de moins qu'en 2018.

Fuites	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Linéaire de recherche de fuites de l'ex-SIERB (en km)	109,6	105,5	121,3		-
Nombre de fuites sur canalisations de l'ex-SIERB	55	49	77		-
Nombre de fuites sur branchement de l'ex-SIERB	21	25	24		-
Linéaire de recherche de fuites de l'ex-SERDV (en km)	157,8	145,0	219,0		-
Nombre de fuites sur canalisations de l'ex-SERDV	86	85	74		-
Nombre de fuites sur branchement de l'ex-SERDV	13	15	42		-
Linéaire total de recherche de fuites (en km)	267,4	250,5	340,3	247,8	-27,2%
Nombre total de fuites sur canalisations	141	134	151	129	-14,6%
Nombre total de fuites sur branchement	34	40	66	51	-22,7%
% de recherche de fuite	25,5%	24,0%	32,7%	23,7%	-27,6%

II.6 Qualité de l'eau

Le taux de conformité de l'eau distribuée pour la microbiologie est bon.

Le taux de conformité physico-chimique est de 94% en 2019.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	2019
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses microbiologiques	47
Nombre de prélèvements correspondant conformes	47
Taux de conformité des analyses pour la microbiologie	100%
Nombre de prélèvement réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	59
Nombre de prélèvements correspondant conformes	56
Taux de conformité des analyses pour la physico-chimie	94%

En 2019, 59 analyses physico chimiques ont été effectuées sur l'eau distribuée, 3 de ces analyses ont révélées des taux de chlorure de vinyle monomère (CVM) au-dessus de la limite de qualité de 0,5 µg/L sur le réseau communal de Chenailleur-Mascheix.

II.7 Abonnés et volumes

II.7.1 Abonnés et nombre d'habitants desservis

Le nombre d'abonnés est de 9 986 en 2019, soit en très légère augmentation par rapport à 2018.
L'estimation du nombre d'habitants desservis est de 15 285.

Abonnés	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Nombre d'abonnés de l'ex-SIERB	3 946	3 946	4 023		
Nombre d'habitants desservis de l'ex-SIERB	5 955	6 246	6 246		
Nombre d'abonnés de l'ex-SERDV	5 949	5 936	5 919		
Nombre d'habitants desservis de l'ex-SERDV	14 179	14 270	14 270		
Nombre total d'abonnés	9 895	9 882	9 942	9 986	0,44%
Nombre total d'habitants desservis	15 039	15 285	15 285	15 285	

II.7.2 Bilan hydraulique du service

Le tableau ci-dessous présente les volumes transitant dans le réseau depuis 2011 :

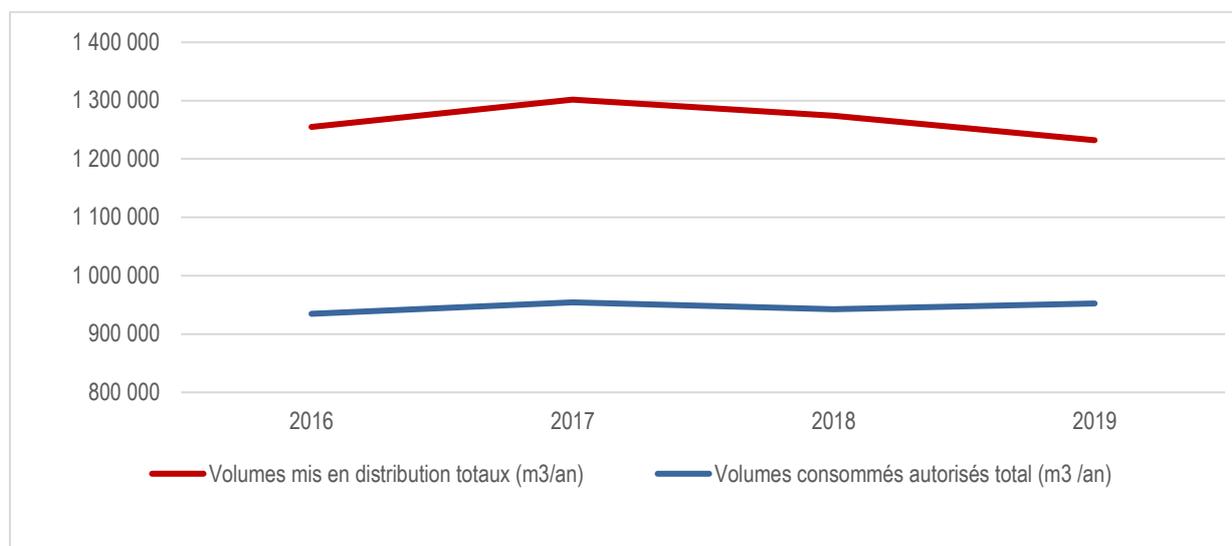
	2016	2017	2018	2019	Evol.
Volumes mis en distribution de l'ex-SIERB (m³/an)	493 365	516 639	475 051		
Volumes mis en distribution de l'ex-SERDV (m³/an)	761 489	785 116	798 852		
Volume mis en distribution BELLOVIC (m³/an) :	1 254 854	1 301 755	1 273 903	1 232 154	-3,28%
Volumes produits	0	189 567	156 457	1 238 982	
Volumes importés	783 933	1 132 654	1 128 165	2 506	
Volumes exportés	24 110	20 466	10 719	9 335	
Volumes consommés autorisés de l'ex-SIERB (m³/an)	352 701	354 656	342 322		
Volumes consommés autorisés de l'ex-SERDV (m³/an)	581 981	599 612	600 107		
Volumes consommés autorisés BELLOVIC (m³/an) :	934 682	954 268	942 429	952 458	+1,06%
Volumes consommés comptés	849 645	831 368	847 878	869 345	
Volume de service du réseau	78 273	116 230	87 881	73 593	
Volumes consommés sans comptage	6 764	6 670	6 670	9 520	
Pertes en réseau (m³/an)	320 172	347 487	331 474	279 696	-15,62%

On note une nette diminution des pertes en réseau.

Rappelons également qu'une sectorisation a été posée entre 2016 et 2017.

II.7.3 Volumes mis en distribution et volumes consommés autorisés

L'évolution des volumes mis en distribution et consommés autorisés est la suivante :



Les pertes en réseau résultent de la différence entre les deux volumes représentés ci-dessus.

Cette représentation entraîne plusieurs observations :

- Les volumes mis en distribution baissent,
- Les volumes consommés autorisés stagnent malgré une légère hausse du nombre d'abonnés.

II.7.4 Focus sur les volumes non comptabilisés

Le calcul du rendement tient compte des volumes de service du réseau et volumes consommés sans comptage, ces volumes étant par nature estimés.

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) donne les définitions et méthodes suivantes pour caractériser les volumes de service et volumes sans comptage :

	Origine	Méthode de calcul	Ordre de grandeur
Volumes sans comptage	Essais de poteaux incendie	Nb d'essais x durée x 60 m3/h	7 à 10 m3/an/unité
	Manœuvres incendie	Nb d'ouvertures x durée x 60 m3/h	
	Espaces verts sans compteurs	Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	
	Fontaines sans compteurs	Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le _____
 ID : 019-200070597-20201215-D2020_018_E-DE

	Origine	Méthode de calcul	Ordre de grandeur
	Lavage de voirie	Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail Ou Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m3 /Rotation/ Camion
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir	2 à 5 m3 par jour et par unité
Volumes de service	Nettoyage des réservoirs	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m3	
	Purges et lavage de conduites	- Nb de purges X Durée X 2,5 m3/h - Purges hors gel : 0,3 m3/heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissettes	Nombres de pompes X Débit à estimer ou nombre de pissettes X débit à estimer	90m3 /an/pompe
	Analyseurs de chlore ou analyseurs en ligne	Nombre d'analyseurs X Débit à estimer	65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m3/an/Analyseur
	Autres	Volumes théoriquement non significatifs	

III PERFORMANCE DU SERVICE

III.1 Performance du réseau

III.1.1 Rendement

Le rendement du réseau, qui est directement corrélé aux indices ci-dessus, et qui permet d'évaluer la proportion d'eau « perdue », soit les performances du réseau. Il correspond au rapport entre les volumes consommés autorisés et les volumes importés :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{V acheté en gros}}$$

Avec :

$$\text{Volume consommé autorisé} = V \text{ comptabilité} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service}$$

Indicateurs de performance réseau		2016	2017	2018	2019	Evolution n/n-1
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,49%	73,31%	73,98%	77,30%	+4,5%
	Rendement minimal du contrat				75%	
	Rendement Grenelle (%)				65,5%	

Le rendement du réseau de distribution est de 77,3%, soit en légère augmentation par rapport à 2018. Il passe au-dessus des préconisations de l'Agence de l'Eau de 75% et de l'objectif de Rendement Grenelle.

Le rendement est supérieur au rendement minimal prévu au contrat.

III.1.2 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$\text{ILC} = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 \text{ j}}$$

Indicateurs de performance réseau		2018	2019	Evolution 2018/2019
	Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	2,5	2,5	0

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m ³ /km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de BELLOVIC est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

III.1.3 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. consommé autorisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Bon	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6.5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4.5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	0,84	0,91	0,87	0,73	-16%

L'ILP de BELLOVIC est bon (0,73 m³/km/j).

Le délégataire s'est engagé contractuellement sur un indice linéaire de perte de 0,78 maximum pour l'exercice 2019, l'engagement est donc respecté. Pour rappel, l'engagement pour l'exercice 2020 est de 0,70 puis 0,60 à partir de 2022.

III.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. comptabilisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2019
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	0,95

L'ILVNC est de 0,95 m³/km/jour en 2019.

III.1.5 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P203.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120

La valeur de l'indicateur sur le territoire est la suivante :

	Indicateur	2019
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	110

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le matériau et le diamètre des conduites pour au moins 50 % du réseau	10	10
ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10
Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	+1 à +5	5
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

Notes sur le calcul de l'indicateur Gestion patrimoniale et connaissance des réseaux d'eau potable

Dans la partie B : Inventaire des réseaux, la note concernant la date ou la période de pose des tronçons est calculée de la manière suivante : le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Une valeur de 110/120 exprime une excellente connaissance du réseau. Pour améliorer son indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, il faudrait localiser les branchements dans le SIG.

III.1.6 Renouvellement du réseau

L'indicateur P253.0 – Taux moyen de renouvellement des réseaux indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

Les données relatives au renouvellement du réseau sont les suivantes :

Indicateurs de performance réseau		2019
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	0,41%

III.1.7 Propositions d'amélioration pour les réseaux

Réseau	Amélioration à prévoir
Ménoire	Renouvellement du réseau acier du bourg
Sioniac	Renouvellement des conduites et/ou branchements en acier ou abandon de l'acier au profit du PVC sur les lieux-dits Village de la Fage et Lae Chassaing entre la Berche et Cantemerle, entre Belmond Haut et Tartacède ainsi que le déplacement de la conduite acier sous la grange de M. Verdal
Beaulieu	Mise en place d'une borne de puisage afin d'éviter les prises d'eau aux hydrants dans le bourg
Bilhac	Déplacement de 300 ml de canalisation sous piscine au lieu-dit Vigier, ainsi que le renouvellement de la conduite en fonte qui alimente le bourg du village
Nonards	Renouvellement de canalisation en acier de Combejanel vers la plaine ; Déplacement de conduite située sous chalet Bouny au Bourg
Liourdes	Renouvellement de la fonte du réservoir de Befard au village de Cabre, mise en place d'une purge automatique sur le lieu-dit « la Viallette »
Chenailler Mascheix	Terminer le renouvellement de la canalisation de la sortie de la Forêt jusqu'au réservoir de Laborie
Tudeils	Renouvellement du réseau acier du vieux bourg
Aubazine	Renouvellement de la canalisation PVC de la DN 63 vers la RN 89
Marcillac la Croze	Poursuite du renouvellement de la conduite en acier de Puyjalou à Boucle de la Brauge
Meysac	Renouvellement de conduite à Nardy et pose d'un réducteur de pression sur acier sur Clos Joli
Meysac/Collonges La rouge	Renouvellement de la conduite acier du Clos Joli à Puy Boubou
Lanteuil	Renouvellement de la distribution en acier du bourg ainsi que pose d'un réducteur pour protéger le village des Jouanesses
Noailhac	Basculement des branchements et antennes de l'acier sur la fonte
Beynat	Déplacement de la conduite de l'emprise du nouveau cimetière
Le Pescher	Redimensionnement du réseau de la distribution de Lespinassou vers Reynant
Globalement	Renouvellement des conduites relarguant des CVM, à minima mise en place de purges automatiques. Adaptation des équipements de télégestion pour anticiper l'arrêt des réseaux RTC et GSM data

III.2 Autres indicateurs descriptifs et de performance

III.2.1 Indicateurs de performance

Les autres indicateurs de performance sont ceux représentant la qualité des eaux et l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

	Indicateurs réglementaires	2018	2019
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la microbiologie (en %)	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire en ce qui concerne la physico-chimie (en %)	100%	96%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	80%	80%

L'indicateur P108.3 donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cet indicateur est consolidé en le pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

III.2.2 Indicateurs descriptifs

Les autres indicateurs descriptifs sont l'estimation du nombre d'habitants desservis et le prix TTC du service :

	Indicateurs réglementaires	2018	2019
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 285	15 285
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier de l'année n +1 (en €)	3,81	3,82

III.2.3 Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

BELLOVIC, syndicat mixte, n'est pas dans l'obligation de créer une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), car il ne regroupe aucune commune de plus de 10 000 habitants.

Certains indicateurs de performance doivent être calculés pour les collectivités disposant d'une telle commission. Ils ont été calculés ici à titre indicatif.

	Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL	2019
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 jours
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,14%
P155.1	Taux de réclamations	1‰

Cas particulier du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

En 2018, le syndicat mixte de BELLOVIC avait deux contrats d'affermage pour l'ensemble de son territoire. Il s'agit des contrats d'affermage du périmètre de l'ex SIERB et de l'ex Roche de Vic. Ces contrats sont arrivés à terme au 31 décembre 2018. La nouvelle DSP a démarré au 1er janvier 2019 regroupant les périmètres des deux anciens contrats d'affermage. Il faut donc calculer le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente à partir des montants sur les factures des périmètres des deux anciens syndicats de distribution de l'eau. Les montants indiqués sont toutes parts confondus et toutes taxes comprises.

Indicateurs exigibles pour les rapports soumis à examen de la CCSPL		2019
Périmètre de l'ancien Syndicat Mixte des Eaux de Roche de Vic		
	Montant total TTC facturé (hors travaux) des factures émises au titre de l'année 2018 au 31/12/2019	2 285 540 €
	Montant restant impayé au 31/12/2019 des factures « eau » émises au titre de l'année 2018	27 443 €
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,2 %
Périmètre de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu		
	Montant total TTC facturé (hors travaux) des factures émises au titre de l'année 2018 au 31/12/2019	1 309 262 €
	Montant restant impayé au 31/12/2019 des factures « eau » émises au titre de l'année 2018	24 137 €
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,8 %
Périmètre du Syndicat Mixte BELLOVIC		
	Montant total TTC facturé (hors travaux) des factures émises au titre de l'année 2018 au 31/12/2019	3 594 802 €
	Montant restant impayé au 31/12/2019 des factures « eau » émises au titre de l'année 2018	51 580 €
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,4 %

III.2.4 Propositions d'amélioration des ouvrages

Mise en sécurité des réservoirs	Notamment les réservoirs des Escures, d'Encoursac, de Beffard, des Estruelles, du Préhaut, de Neuville, de Durand, du Verdier, de Combejanel, du Roussel, de Meyssac Pierretailade, de Serilhac, de Aubazine Haut
Refaire l'étanchéité des réservoirs	D'Encoursac, de Bichiran, de Cantemerle, de Marcillac, de Collonges La rouge – Le Martré, de Curemonte
Renouvellement de la tuyauterie des réservoirs	De Combejanel, de Salgues (avec pose d'un débitmètre), de Brivezac bourg (avec création d'un chemin d'accès), du Verdier, de Pauliat, du Pescher, de Palazinges, de Beynat Espagnagol, de Collonges La Rouge Puy de Vezy.
Raccordement ERDF	De Durand, de Cruat et de Meyssac Le Chauze
Pose d'un SOFREL et d'une sonde de niveau	Au réservoir de Puy Chaudron
Installation d'un groupe électrogène de secours	Au réservoir de Gouttenègre
Mise en place d'une alarme anti intrusion	Au réservoir des Escures
Refaire le fond de cuve pour orienter la pente vers la vidange	Au réservoir de Bichiran
Remettre en état le génie civil	Au réservoir de Combejanel
Isolation du plafond	Au réservoir de Pauliat
Renouvellement du départ de réservoir vers la station de reprise avec pose d'un débitmètre départ de la Gironie et reprise du génie civil	Au réservoir de Turenne-Linoire
Amélioration de la qualité de l'eau à la station de la Grèze	Régulation de la reminéralisation par le lait de chaux et non par le CO2 Pose de débitmètres entre la barbotine et les deux CarboPLUS Pose de sonde de pH sur la préparation de la Barbotine et sur l'eau décantée (avec sonde de conductivité)
Amélioration de la sécurité des travailleurs à la station de la Grèze	Installation d'échelles fixes, de volants à chaîne, de volants déportés pour robinet-vanne

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 019-200070597-20201215-D2020_018_E-DE

IV TARIFICATION DU SERVICE

IV.1 Facture type pour une consommation de 120 m³

Les tarifs appliqués pour la production et la distribution d'eau potable concernent 3 acteurs : le délégataire, la collectivité et l'agence de l'eau.

Montants	01/01/2019	01/01/2020	Evol. 19/20
Eau potable			
Part syndicale			
Part fixe (€/an)	43,79	44,23	
Part variable (€/m ³)	1,3565	1,3701	
Total part syndicale	206,57	208,642	+1,00%
Part délégataire			
Part fixe (€/an)	81,51	83,38	
Part variable (€/m ³)	0,7702	0,7879	
Total part délégataire	173,934	177,928	+2,30%
Redevances Agence de l'Eau			
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,042	-	
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,33	0,33	
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze	0,068	0,069	
Total Agence de l'Eau	52,80	47,88	-9,32 %
Total HT	433,30	434,45	
TVA	23,83	23,89	+0,26 %
Total TTC	457,14	458,34	

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. Elle est en hausse de 1% pour 2019.

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation. Elle a augmenté de 2,3 % entre 2019 et 2020.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence. Les deux redevances évoluent différemment. On retiendra que la redevance de « lutte contre la pollution » est stable depuis 2018.

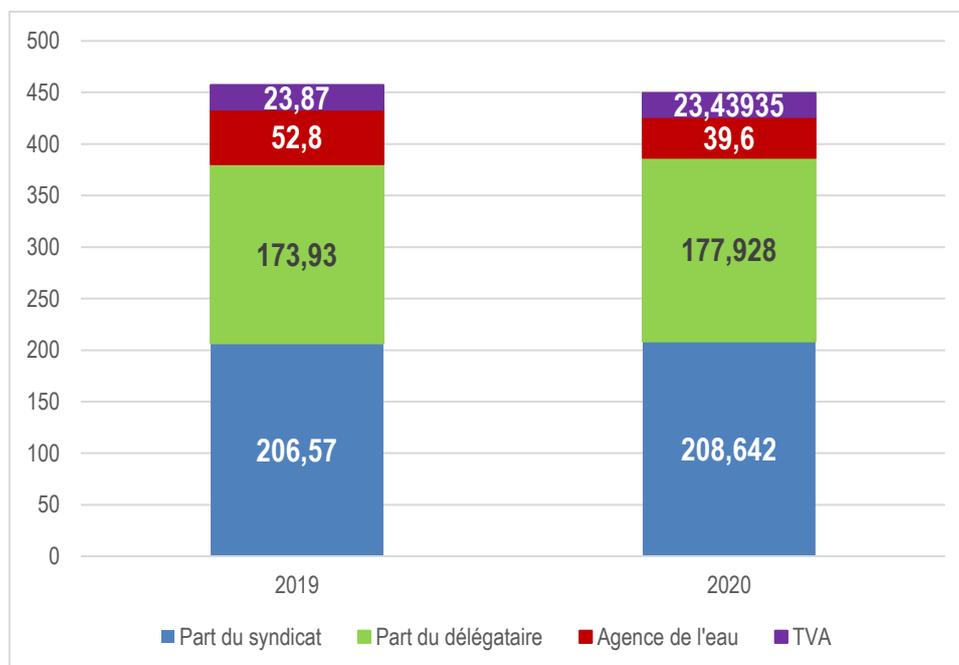
En 2019 et depuis 2018, la redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'eau au titre des prélèvements sur la ressource par l'usine de la Grèze, à la charge du syndicat, a été imputée à sa demande sur les factures des usagers. Ce n'est à priori plus le cas en 2020.

IV.2 Evolution du prix de l'eau

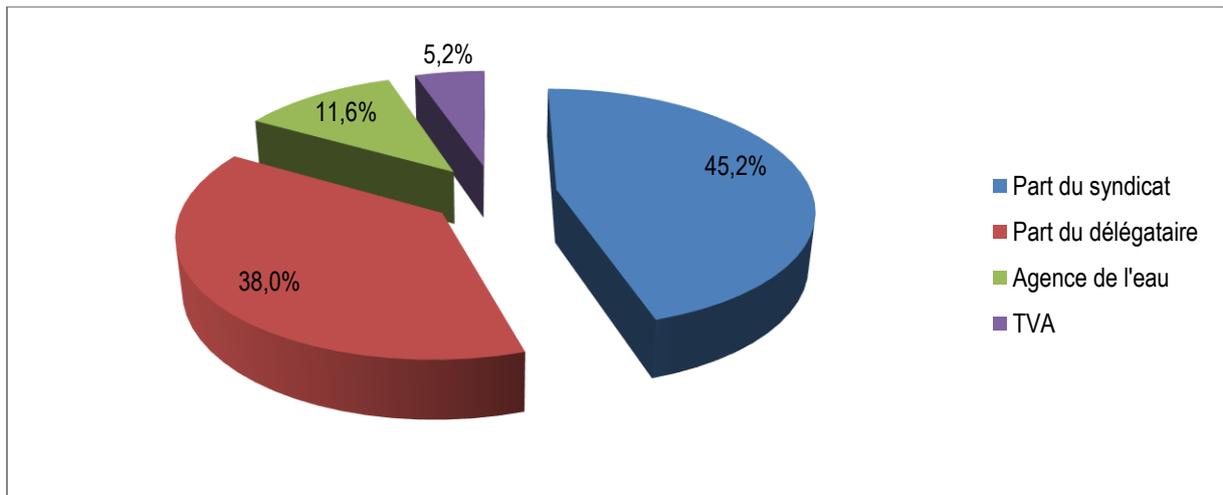
En application du contrat de délégation, le délégataire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement au syndicat, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'eau potable des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120m³ a baissé de 1,64 % entre 2018 et 2019. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2019 est la suivante :



En 2019, la part délégataire représente 38 % de la facture totale soit 173,93 €.

Quant à la part syndicale, elle représente 45,2 % de la facture totale soit 206,57 €.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas du syndicat, la part fixe représente 32,9 % de la facture totale hors taxes et redevances. Cette disposition est donc respectée.

IV.3 Facture globale

Les prix affichés sont les prix au 1er janvier de l'année.

Montants	01/01/2019	01/01/2020	Evol. 19/20
Eau potable			
Part syndicale			
Part fixe (€/an)	43,79	44,23	
Part variable (€/m ³)	1,3565	1,3701	
Total part syndicale	206,57	208,642	+1,00%
Part délégataire			
Part fixe (€/an)	81,51	83,38	
Part variable (€/m ³)	0,7702	0,7879	
Total part délégataire	173,934	177,928	+2,30%
Redevances Agence de l'Eau			
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,042	-	
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,33	0,33	
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze	0,068	0,069	
Total Agence de l'Eau	52,80	47,88	-9,32 %
Total HT	433,30	434,45	
TVA	23,83	23,89	+0,26 %
Total TTC	457,14	458,34	
Assainissement collectif			
Part syndicale			
Part fixe (€/an)	27,05	27,05	
Part variable (€/m ³)	2,154	2,154	
Total part syndicale	285,53	285,53	+0,00 %
Part délégataire			
Part fixe (€/an)	64,26	65,77	
Part variable (€/m ³)	0,8896	0,9104	
Total part délégataire	171,01	175,02	+2,34 %
Redevances Agence de l'Eau			
Modernisation du réseau de collecte (€HT/m ³)	0,25	0,25	
Total Agence de l'Eau	30	30	+0,00 %
Total HT	486,54	490,548	
TVA	48,65	49,05	+0,82%
Total TTC	535,2	539,6	
Facture globale			
Total global HT	919,85	925,00	
TVA	72,49	72,97	
Total global TTC	992,33	997,97	+0,57%
Soit le m³	8,269	8,316	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 019-200070597-20201215-D2020_018_E-DE

V COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente le compte annuel de résultat d'exploitation de l'exercice 2019 et du compte prévisionnel d'exploitation du nouveau contrat afin de pouvoir juger de l'adéquation de ces deux documents :

En k€	CEP	2019	Variation CEP/2019
PRODUITS	1 555 589	1 619 700	4,1%
Exploitation du service	1 555 589	1 490 700	
Travaux attribués à titre exclusif		79 000	
Produits accessoires		50 000	
CHARGES	1 551 155	1 616 400	4,2%
Personnel	507 872	497 600	-2,0%
Energie électrique	196 630	158 000	-19,6%
Achats d'eau	1 940	2 000	3,1%
Produits de traitement	70 419	45 000	-36,1%
Analyses	13 357	17 000	27,3%
Sous-traitance, matières et fournitures	112 010	95 500	-14,7%
Impôts locaux, taxes et redevances		82 400	
Autres dépenses d'exploitation	193 152	235 900	22,1%
-Télécommunications, poste et télégestion	17 710	20 900	18,0%
-Engins et véhicules	95 312	108 500	13,8%
-Informatique	50 259	52 700	4,9%
-Assurances	7 371	8 100	9,9%
-Locaux	22 500	25 500	13,3%
-Divers		20 200	
Frais de contrôle		15 000	
Contribution des services centraux et recherche	84 402	194 500	130,4%
Charges relatives aux renouvellements	200 913	216 600	7,8%
-Pour garantie de continuité du service	14 873	30 500	105,1%
-Programme contractuel – réseaux		46 600	
-Compte de renouvellement électromécanique	186 040	139 400	
Charges relatives aux investissements contractuels		23 300	
-Annuités emprunt collectivité prises en charge	23 300	23 300	0,0%
Charges relatives investissements du domaine privé	17 536	15 800	-9,9%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	36 290	17 800	-51,0%
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 434	3 300	-25,6%

Ces données suscitent plusieurs remarques :

- Les produits sont supérieurs aux produits prévisionnels de 4,1%.
- Les charges sont également supérieures aux charges prévisionnelles de 4,2%.
- Le résultat est positif de 3 300 €.

V FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

V.1 Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire

- ✓ Travaux : 1 026 209,87 € HT payés + 226 741,86 € HT engagés et reportés en 2020
- ✓ Etudes : 39 516,34 € HT payés + 219 004,60 € HT engagés et reportés en 2020

	Programmes	Montants mandatés en 2019 HT
Etudes	Schéma directeur d'alimentation en eau potable 2019-2022	39 516,34 €
Total Etudes		39 516,34 €
Travaux	Extensions, renforcements, déplacements non programmés – Programme 2019	171 101,07 €
	Commune de Bassignac-le-Bas – Extension du réseau AEP au village du Recoudier	95 799,00 €
	Réhabilitation de l'environnement des ouvrages – Programme 2019	42 757,40 €
	Déconnexion de la Station de traitement de la Roderie sur la Communes de Mémoire et d'Albussac – Programme 2019	234 455,92 €
	Programme de renouvellement du réseau 2019-2022	1 657,12 €
	Alimentation en eau potable – extension et renouvellement du réseau – Programme 2018	460 494,46 €
	Extension et renouvellement du réseau AEP – Communes d'Altiliac et de Brivezac	19 154,00 €
	Roche de Vic – Programme de renouvellement du réseau AEP 2016	14,55 €
	Restructuration de la ressource en eau – Périmètre ex-SIERB	354,23 €
	SIERB – Programme de renouvellement du réseau AEP 2014-2016	422,12 €
Total Travaux		1 026 209,87 €
Total général		1 065 726,21 €

- ✓ Subventions : 757 822,29 € + 131 059,00 € reportés en 2020

V.2 Etat de la dette

- ✓ Encours au 31 décembre 2019 : 7 945 974,30 €
- ✓ Annuités :
 - Capital : 591 377,21 €
 - Intérêt : 172 031,59 €

V.3 Amortissements réalisés par la collectivité

- ✓ Dotation pour l'exercice 2019 :
 - En dépense : 1 725 220,43 €
 - En recette : 264 946,99 €
- ✓ Etat de l'actif au 31 décembre 2019 :
 - Dépenses : 31 959 240,11 €
 - Recettes : 11 884 913,03 €

V.4 Surtaxe syndicale

- ✓ Tarif unitaire et date de la dernière délibération :
 - 2019 : (délibération du 30 novembre 2018) : uniformisation des tarifs sur les territoires ex RDVIC + SIERB
Abonnement : 43,79 € HT/an
Consommation : 1,3565 € HT/m³
 - 2020 : (délibération du 24 septembre 2019)
Abonnement : 44,23 € HT/an
Consommation : 1,3565 € HT/m³
- ✓ Montants perçus pour l'exercice 2019 : **1 651 393,79 € HT**
 - Détails des versements :
Acompte du 13/05/2019 : 220 971,20 € HT
Acompte du 03/09/2019 : 476 955,22 € HT
Acompte du 28/02/2020 : 912 255,20 € HT
Solde du 22/07/2020 : 41 212,37 € HT
 - Frais de contrôle du 22/07/2020 : 14 907,18 € HT

V.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Schéma directeur d'alimentation en eau potable 2019-2022	257 775,00 €
Extensions et déplacements de réseau non programmés	300 000,00 €
Renouvellement du réseau dans le cadre du diagnostic issu du schéma directeur d'alimentation en eau potable 2020-2022 (900 000 € par an pendant 3 ans)	900 000,00 €
Total	1 457 775,00 €

V.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projet	Montant prévisionnel (HT)
Schéma directeur d'alimentation en eau potable	257 775,00 €
Renouvellement du réseau dans le cadre du diagnostic issu du schéma directeur d'alimentation en eau potable 2020-2022 (900 000 € par an pendant 3 ans)	2 700 000,00 €
Total	2 957 775,00 €

V.7 Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales

L'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités chargées des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes : Aucun

V.8 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

L'indicateur P109.0 – Montants des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil syndical au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes :

Solidarité	2019
Montant des abandons de créances P109.0	0,0031€/m ³
Valeur des abandons de créance (€)	2 695,42€
Nombre de demandes reçues	25